



Lundi 17 septembre 2007

Temps forts du 03/09/2007 au 14/09/2007 No. 21

[3 septembre](#)

## **TPIY : un hall vraiment d'accueil**

L'Association des Conseils de la Défense (ADC) y a récemment installé son bureau administratif, que dirige Marie O'Leary. L'adresse du site Internet de l'ADC est : [www.adcioty.org](http://www.adcioty.org).

Le bureau de l'ADC est adossé à celui qu'occupent deux représentants de l'Humanitarian Law Center (HLC), une ONG de Belgrade : Elsana Nurkovic et Nenad Golcevski. Ils travaillent à un ambitieux projet d'archivage que l'ONG a lancé il y a deux ans : rassembler l'intégralité des enregistrements audiovisuels (en version BCS) des procédures du TPIY. Le travail déjà accompli peut être consulté sur le site du HLC : [www.hlc-rdc.org/english/Hague\\_Tribunal/index.php](http://www.hlc-rdc.org/english/Hague_Tribunal/index.php)

[6 septembre](#)

## **Le Président, la Procureur et le Greffier à Bruxelles pour une Rencontre Diplomatique**

A l'initiative de la Représentation auprès de l'Union Européenne de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Tribunal est au centre d'une rencontre-débat qui se tient à la Maison et à laquelle participe une soixantaine de diplomates, dont de nombreux ambassadeurs, en poste à Bruxelles.

Avant un intense échange d'idées sur le thème plus général de la justice internationale, le Président Fausto Pocar présente la place du TPIY entre Nuremberg et la CPI, et souligne le rôle précurseur joué par le Tribunal dans le développement durable du droit humanitaire international. Le Procureur Carla Del Ponte tente ensuite de répondre à la question de savoir si le Tribunal a, ou non, rempli ses objectifs. Le Greffier Hans Holthuis, enfin, fait le point des attentes de la communauté internationale et du Tribunal.

*Le texte des allocutions prononcées à Bruxelles par le Président, la Procureur et le Greffier est joint à l'envoi de ce numéro du TPIY en bref.*

[7 septembre](#)

## **Procès Delić : la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance tient une audience à Sarajevo**

La Chambre de première instance annonce que, pour la première fois dans l'histoire du Tribunal, une audience du procès de Rasim Delić va se tenir en dehors du siège du Tribunal, plus précisément à Sarajevo. L'audience se tiendra dans l'enceinte de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine, où le témoin à charge Ali Ahmed Ali Hamad, détenu en Bosnie, sera entendu, en présence de l'accusé.

*Le communiqué de presse publié à cette occasion est disponible (en anglais) : MH/MOW/PA316e à <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>.*

[11 septembre](#)

## **La Chambre d'appel fixe les principes régissant l'accès à l'aide judiciaire du TPIY des accusés se défendant eux-mêmes**

Rendant une Décision relative à une requête de Momčilo Krajišnik, la Chambre d'Appel établit qu'un accusé qui a choisi de se défendre lui-même n'a pas de droit à l'aide judiciaire et, par conséquent, pas d'accès à l'assistance financière prévue par le Tribunal. Permettre à un accusé s'auto représentant et de recevoir également l'aide judiciaire financée par le TPIY reviendrait, dit la Chambre, à lui donner « le beurre et l'argent du beurre » (paragraphe 40 et 41).

Cependant, au paragraphe 42, la Chambre affirme que, dans la mesure où le Greffe exige ou encourage l'accusé qui se représente lui-même à désigner des assistants juridiques, il est normal que le Tribunal prenne en charge le financement de ces derniers. Leur rémunération ne peut pas être comparable à celle perçue par un avocat-conseil (notamment parce que la rédaction des documents juridiques est alors de la responsabilité principale de l'accusé qui s'auto représente). Néanmoins, leurs services, et les consultations qui en découlent, doivent être rétribués.

*Le texte intégral (en anglais, faisant foi) de la Décision de la Chambre d'appel est disponible : <http://www.un.org/icty/cases-f/index-f.htm> (Affaire Krajišnik).*

[12 septembre](#)

**Richard Gere au service du TPIY, ...et inversement**

La chaîne CNN diffuse une présentation du film «The Hunting Party» avec Richard Gere dans le rôle « d'un correspondant de guerre qui essaye de trouver la trace d'un criminel de guerre en Europe de l'Est ». Lisez : Radovan Karadzic. La présentation, qui inclut une courte apparition du Procureur Adjoint, David Tolbert se termine sur cette phrase : « Le TPIY a enregistré plus de succès qu'on ne l'en crédite».

*L'extrait peut être visionné sur ce lien :*

<http://edition.cnn.com/video/-video/showbiz/2007/09/13/roth.gere.war.criminals>

[13 septembre](#)

**Limaj et al. : l'arrêt sera rendu le 27 septembre...**

...à 12 heures, en salle d'audience 1. Impliquant Fatmir Limaj, Isak Musliu et Haradin Bala, l'affaire Limaj *et al.* se rapporte au camp de Lapušnik, un camp dirigé par l'Armée de libération du Kosovo (ALK) où des civils Serbes ont été illégalement emprisonnés pendant des périodes prolongées, dans des conditions inhumaines, et soumis à des assauts, des mauvais traitements et des actes de torture. Le procès des trois accusés a eu lieu entre le 15 novembre 2004 et le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

*Dans son jugement du 30 novembre 2005, la Chambre de 1<sup>ère</sup> instance avait acquitté Fatmir Limaj et Isak Musliu, respectivement Commandant de la région de Lapušnik et Commandant du camp. Haradin Bala, un garde au camp de Lapušnik, avait été déclaré coupable de torture, de traitement cruel et de meurtre, et condamné à 13 ans d'emprisonnement. Des appels furent déposés par les défenseurs de H. Bala et par le Procureur. Les audiences d'appel ont eu lieu les 5 et 6 juin derniers.*

[13 septembre](#)

**D. Milošević : plaidoiries avancées**

Les audiences au cours desquelles les Parties présenteront leurs plaidoiries finales se tiendront les 9 et 10 octobre.

*Elles avaient été initialement fixées au 10 et 11 octobre.*

[14 septembre](#)

**Le mandat de Carla Del Ponte prorogé...**

...jusqu'au 31 décembre 2007. Adoptant la Résolution 1775 (2007), le Conseil de sécurité dit qu'il fait suite à une demande du Secrétaire Général des Nations Unies, et note « la nécessité d'assurer une transition en douceur entre le départ de Mme Del Ponte et la prise de ses fonctions par son successeur ».

*Le successeur de Carla Del Ponte n'a pas encore été nommé.*

#### **LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 105 ACCUSÉS – SUR 161**

**Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 105 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 51 condamnées (sept sont en attente de transfert, 26 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).**

**Les procédures en cours concernent 56 accusés : 11 sont en appel, trois attendent le jugement d'une Chambre de 1<sup>ère</sup> instance, 26 sont en procès, 12 sont en phase préliminaire de procès et quatre sont toujours en fuite.**

***Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.***

**De plus, 20 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.**

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.  
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier  
Assistants : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

#### **Questions et commentaires :**

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)  
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, [gustin.icty@un.org](mailto:gustin.icty@un.org)

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*  
[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.